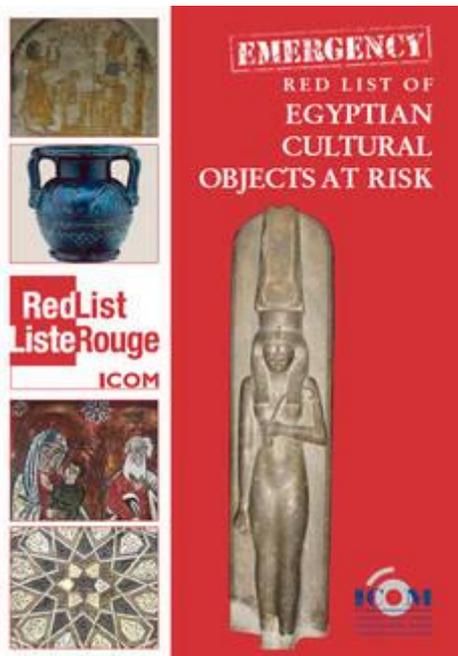


06/02/2012

Lancement d'une nouvelle Liste Rouge d'urgence de l'ICOM : la Liste Rouge d'urgence des biens culturels égyptiens en péril

Un an après les événements qui ont eu lieu en Egypte en 2011, les actions de l'ICOM visant à protéger le patrimoine culturel du pays des vols d'objets non-inventoriés depuis les sites archéologiques et les musées ont donné lieu à la publication de la Liste Rouge d'urgence des biens culturels égyptiens en péril.



Le Conseil international des musées (ICOM) a annoncé la publication officielle d'une nouvelle Liste Rouge d'urgence : la Liste Rouge d'urgence des biens culturels égyptiens en péril, qui a eu lieu le 6 février 2012 à 10h00, au Musée national de la civilisation égyptienne (NMEC), au Caire. Le Directeur général de l'ICOM, Julien Anfruns, a présenté officiellement à cette occasion la Liste Rouge d'urgence, en présence du Directeur du NMEC, Dr Mohammed Abdel Fatah. Julien Anfruns s'est ensuite entretenu avec le Ministre d'Etat aux Antiquités, Pr Mohammed Ibrahim Ali.

Les Listes Rouges de l'ICOM sont des outils efficaces et importants qui sont distribués aux officiers de police et des douanes dans le monde entier, ainsi qu'aux professionnels du patrimoine, du marché de l'art et des antiquités, dans le but de les aider à identifier les types de biens culturels les plus exposés au trafic illicite et, de ce fait, sujets à la contrebande et aux transactions illégales. Cet événement important sera suivi d'un séminaire sur le trafic illicite et les Listes Rouges, le 7 février 2012 à 9h00, également au NMEC.

La Liste Rouge d'urgence des biens culturels égyptiens en péril a pu être réalisée grâce au généreux soutien du Bureau des affaires éducatives et culturelles du département d'Etat des Etats-Unis.

Cette initiative de l'ICOM a été conduite en coopération avec son Comité international pour l'égyptologie (CIPEG), et avec la participation d'experts nationaux et internationaux en archéologie et histoire, et du Ministère des Antiquités de la République arabe d'Egypte. Elle vise à sensibiliser à la fois la population locale, les forces de l'ordre et le marché international de l'art et des antiquités.

La Liste Rouge d'urgence des biens culturels égyptiens en péril présente des catégories d'objets allant de la période prédynastique, pharaonique et nubienne jusqu'à l'Égypte gréco-romaine et copte, de même que des objets de la période islamique.

La Liste Rouge d'urgence a pour finalité d'aider les collectionneurs et professionnels de l'art et du patrimoine, ainsi que les policiers et les douaniers à identifier les objets égyptiens protégés par la législation nationale. De fait, les musées, maisons de ventes aux enchères, marchands d'art et collectionneurs sont exhortés à ne pas en faire l'acquisition sans avoir vérifié au préalable et de façon minutieuse leur provenance, ainsi que la documentation légale nationale et internationale correspondante.

« Permettant de facilement identifier les types d'objets à risque, cette Liste Rouge d'urgence est un outil concret de prévention du trafic illicite des biens culturels égyptiens conçu pour aider tous ceux qui, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, sont directement concernés par la protection du patrimoine culturel égyptien », a affirmé Julien Anfruns lors de la présentation de la Liste Rouge égyptienne au Caire.

En regard de la considérable diversité des objets, styles et époques, la Liste Rouge d'urgence des biens culturels égyptiens en péril ne prétend pas être exhaustive. Tout objet susceptible de provenir d'Égypte doit faire l'objet d'une attention particulière et de mesures de précaution renforcées.

La lutte contre le trafic illicite des biens culturels requiert le renforcement d'instruments légaux et pratiques aptes à divulguer l'information et sensibiliser le public. A travers le lancement de cette nouvelle Liste Rouge d'urgence, l'ICOM réaffirme son engagement ferme envers la protection du patrimoine culturel et ce, notamment dans des situations de post-crise.

www.icom.museum/fr/resources/red-lists/